

# **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉJOURS**

## **1-Adhésion :**

Les temps d'accueil sont réservés aux membres de l'association à jour de leur cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 euros. La cotisation doit être acquittée au plus tard lors de l'arrivée sur le lieu. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation du séjour par le participant. La cotisation est valable pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

## **2-Prestations :**

Nos prix de séjours (150 euro/jour) comprennent :

- L'hébergement
- La restauration
- Les frais d'encadrement

Nos prix ne comprennent pas :

- Le transport du lieu d'hébergement du bénéficiaire au lieu de prise en charge
- Les dépenses personnelles du participant
- L'adhésion à l'association
- Les frais de médecin, d'infirmier, de pharmacie

## **3-Réservation :**

La réservation est effective après l'entretien, la réception du dossier complet et de l'adhésion pour l'année en cours à l'association (pour tout nouvel adhérent). L'association, après étude du dossier complet d'inscription, se réserve le droit de refuser des réservations.

## **4-Paiements:**

Les règlements sont à effectuer à l'ordre de Mais-Tissage, par chèque bancaire ou postal ou par espèce ou par virement bancaire. Le nom du participant doit être rappelés lors de chaque règlement. Dans tous les cas, le montant total du prix du séjour doit être réglé avant la date du départ.

## **5-Interruption de séjour :**

En cas d'interruption du séjour du fait du participant, aucun remboursement des frais n'est prévu et ceci qu'elle qu'en soit la raison.

## **6-Santé Médicaments :**

Tout type de soins médicaux ou de prise de médicament est laissé aux attentions des personnes accueillies. Les autres éléments à prendre en compte concernant la santé du participant tels que :

- traitement ponctuel éventuel
- soins infirmiers éventuels
- régime alimentaire
- allergies et contre-indications connues

seront précisés dans la fiche médicale lors de l'inscription du participant.

## **7-Informations pratiques :**

Accueil de couples :

La configuration de l'hébergement permet de recevoir un couples. Dans ce cas, les 2 personnes doivent le mentionner sur la fiche d'inscription. Elles dorment pendant toute la durée du séjour dans une chambre réservée avec un lit double.